

## COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p><b>Date de convocation :</b> 11/03/2024</p> <p><b>Membres :</b></p> <p>En exercice : <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="17"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="17"/></p> <p><b>Date d'affichage :</b> 19/03/2024</p> <p><b>Date de publication :</b> 19/03/2024</p>	<p><b>Le 18 mars 2024 à 20h30 au foyer polyvalent</b></p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAÏ, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS</p> <p><b>Étaient représentées :</b> Anne-Marie CAUSSÉ par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA</p> <p><b>Absent :</b> -</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Anne-Cécile DUCOSSON</p>
---	---

## DÉLIBÉRATION N° 2024-15

**OBJET : Vote du compte administratif 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif du **budget de l'eau et de l'assainissement de la commune de Cabanac-et-Villagrains** de l'exercice 2023 adressé par Anne-Marie CAUSSÉ, Maire en exercice jusqu'au 02 mars 2023 et Jean Georges CLAIR, Maire en exercice depuis le 13 mars 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à la réglementation, Jean-Georges CLAIR, Maire, se retire de la séance et la procuration d'Anne-Marie CAUSSÉ, absente, Maire en exercice jusqu'au 02 mars 2023, n'est pas comptabilisée dans les votes. Muriel PAILLER, doyenne de l'assemblée, assure la présidence du vote du compte administratif.

A la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant, le Conseil Municipal se prononce pour :

- **donner acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2023			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	136 203,72 €	214 554,23 €
	Investissement	192 868,80 €	123 133 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2022	Fonctionnement		326 923,18 €
	Investissement		276 709,54 €

TOTAL		329 072	
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2024	Fonctionnement		
	Investissement	55 076,20 €	2 284 €
	Total à reporter en 2024	55 076,20 €	2 284 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	136 203,72 €	541 477,41 €
	Investissement	247 945 €	402 126,54 €
	TOTAL	384 148,72 €	943 603,95 €

- **constater** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**POUR** : 16

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 18 mars 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne-Cécile DUCOSSON



# Compte administratif 2023 du budget eau et assainissement

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le compte administratif 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2023			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	136 203,72 €	214 554,23 €
	Investissement	192 868,80 €	123 133 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2022	Fonctionnement		326 923,18 €
	Investissement		276 709,54 €
TOTAL		329 072,52 €	941 319,95 €
		Dépenses	Recettes
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2024	Fonctionnement		
	Investissement	55 076,20 €	2 284 €
	Total à reporter en 2024	55 076,20 €	2 284 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	136 203,72 €	541 477,41 €
	Investissement	247 945 €	402 126,54 €
	TOTAL	384 148,72 €	943 603,95 €

Les dépenses d'investissement en 2023 se décomposent comme suit :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2023</b>		
<b>Libellés des chapitres</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Opérations d'équipement	83 017,35 €	33,48
Remboursement des emprunts	53 026,15 €	21,38
Restes à réaliser 2023	55 076,20 €	22,22
Opérations d'ordre	56 825,30 €	22,92
<b>TOTAL</b>	<b>247 945 €</b>	<b>100</b>

Parmi les opérations d'équipement, on peut noter :

- 1) Travaux divers – opération 10004**
  - maîtrise d'œuvre busage Carbouey : 1 275 €
- 2) Station d'épuration – opération 10008**
  - maîtrise d'œuvre et travaux fossés méandreaux : 26 367,50 €
- 3) Travaux réseaux assainissement – opération 10009**
  - maîtrise d'œuvre et travaux assainissement gare : 44 416,85 €
  - maîtrise d'œuvre assainissement route du Trétin : 1 920 €
- 4) Révision schéma assainissement – opération 10010**
  - solde de l'étude Artélia / schéma d'eaux pluviales et assainissement : 9 038 €

Quant aux restes à réaliser d'un montant de 55 076,20 €, ils traduisent l'engagement financier de certaines opérations reprises dans les résultats 2023. Ils concernent :

- 1) Travaux divers – opération 10004**
  - mission de maîtrise d'œuvre busage Carbouey : 8 075 €
  - poteau incendie route du Trétin : 3 539,50 €
- 2) Réseaux assainissement – opération 10009**
  - mission de maîtrise d'œuvre extension réseaux Trétin : 5 760 €
  - mission de maîtrise d'œuvre extension réseaux Gemmeyre : 14 987,50 €
- 3) Travaux eau potable – opération 10012**
  - travaux d'encorbellement moulin de Cabanac : 22 714,20 €

Deux emprunts sont en cours :

- emprunt concernant la construction de la STEP de 360 000 € (capital restant de 91 306,46 € au 31 décembre 2023 – durée 15 ans),
- emprunt concernant les travaux de réhabilitation du puits du Vieux Bourg de 550 000 € (capital restant de 394 861,72 € au 31 décembre 2023 – durée 20 ans).

\*\*\*\*\*

Les recettes d'investissement 2023 se résument de la façon suivante :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2023</b>		
<b>Libellés des chapitres</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Subventions	15 988 €	3,98
Restes à réaliser	2 284 €	0,57
Solde d'exécution reporté	276 709,54 €	68,81
Opérations d'ordre	107 145 €	26,64
<b>TOTAL</b>	<b>402 126,54 €</b>	<b>100</b>

Les restes à réaliser sont composés de la subvention CCM notifiée concernant l'étude ARTELIA.

\*\*\*\*\*

## **Affectation des résultats du budget eau et assainissement 2023**

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :  
Excédent : **78 350,51 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :  
Excédent : **326 923,18 €**
- Résultat de clôture :  
Excédent : **405 273,69 €**

### **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :  
Déficit : **69 735,80 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :  
Excédent : **276 709,54 €**
- Résultat comptable cumulé :  
Excédent : **206 973,74 €**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : **55 076,20 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser : **2 284 €**

Solde déficitaire des restes à réaliser : **52 792,20 €**

**Besoin réel de financement : 0 €**

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : **0 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : **405 273,69 €**  
(ligne budgétaire R002 du budget N+1).

**Transcription budgétaire 2024 de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>405 273,69 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>0 €</b>
			R001 : solde d'exécution N-1 <b>206 973,74 €</b>